CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

<u>OBJET</u>: Action ''Insertion professionnelle de qualification dans le secteur de la propreté'' : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association GEIQ Propreté 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer une subvention d'un montant total de 28 000,00 € à l'association GEIQ Propreté 13 pour le financement de l'action « Insertion professionnelle de qualification dans le secteur de la propreté » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport.

Cette dépense d'un montant total de 28 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée